

COMMUNIQUE OFFICIEL DE L'IVV

Conthey, le 26 août 2025. Conformément aux compétences qui lui sont conférées par les articles 5 et 44 de l'Ordonnance cantonale sur la Vigne et le Vin (OVV), l'Interprofession de la Vigne et du Vin du Valais (IVV) a statué sur les prix indicatifs pour les vendanges 2025.

Afin d'avoir une vision globale plus précise des réalités viticoles et de marché, la décision des prix indicatifs 2025 a été différée à la veille des vendanges et prise lors d'une séance où l'ensemble des comités des associations membres de l'IVV ont été invité : la Fédération valaisanne des vigneron (FVV), l'Oberwalliser Weinbauverband (OVW), la Société des Encaveurs de Vins du Valais (SEVV), la Société Valaisanne des Viticulteurs-Pépinieristes et l'Union des Vignerons Encaveurs du Valais (UVEV).

Prix indicatifs pour les vendanges 2025

Catégorie AOC Valais :

Chasselas	CHF 3,40/kg
Sylvaner/Rhin	CHF 4,30/kg
Arvine	CHF 5,50/kg
Heida/Païen	CHF 4,70/kg
Pinot Noir	CHF 3,60/kg
Gamay	CHF 3,50/kg
Cornalin	CHF 5,30/kg
Humagne Rouge	CHF 4,70/kg
Syrah	CHF 4,20/kg

L'IVV relaie par ailleurs la recommandation de *Bio Suisse* qui a déterminé un supplément de prix plancher de CHF 0,40/kg de raisin certifié bio.

Ainsi décidé à Sion, le 18 août 2025